



# Informations municipales

JUILLET 2019

N° 67



# Commune de WALDOLWISHEIM



Plus d'informations sur  
[www.waldolwisheim.fr](http://www.waldolwisheim.fr)

## AGENDA

**Mercredi 7 août** : Sortie sentier des calvaires (FRW) **RDV à 19h place de la mairie**

**Samedi 17 août** : Soirée tartes-flambées (Secouristes)

**Mercredi 4 septembre** : Collecte de sang à Waldolwisheim (Donneurs de sang)

**Dimanche 29 septembre** : Sortie Erbsesùpp (FRW)

**Dimanche 6 octobre** : Journée Agriculture Biologique (OPABA)

**Samedi 12 ou dimanche 13 octobre** : Inauguration du jardin communal (Commune)

**Dimanche 24 novembre** : Journée jeux « Spielfecht » (FRW)

**Samedi 7 décembre** : Repas de Noël des aînés (Commune)

**Dimanche 15 décembre** : Veillée de Noël (Chorale)

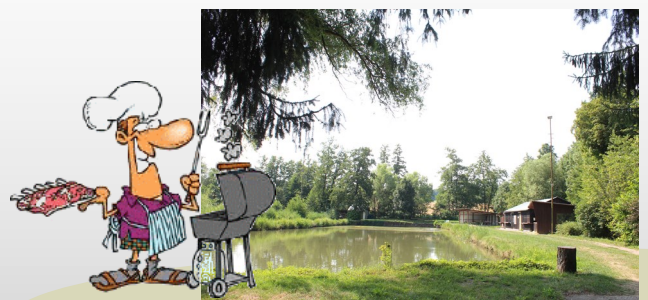
**Vendredi 20 décembre** : Marché de Noël (Commune)



**RESTRICTION  
D'EAU  
PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

**Jusqu'au 30 septembre 2019 un  
arrêté préfectoral limite certains  
usages de l'eau.**

**Il est notamment interdit d'arroser  
de 10h à 18h et de laver son véhi-  
cule en dehors des stations profes-  
sionnelles.**



**BARBECUE des aînés dimanche 4 août  
à l'étang de pêche**

**Le secrétariat de la mairie sera  
fermé pour congés annuels**

**du 5 août 2019**

**au 25 août 2019**

*La permanence du vendredi 2 août  
au soir ne sera pas assurée*

Réalisation :  
Mairie de Waldolwisheim

Permanences :  
mardi 16h30 à 19h  
vendredi 17h à 19h30

☎ 03.88.70.20.24  
[waldo.mairie@wanadoo.fr](mailto:waldo.mairie@wanadoo.fr)

Site : [www.waldolwisheim.fr](http://www.waldolwisheim.fr)

Impression : Saverne Repro Couleurs

Dépôt légal 2019/07

## VIE ASSOCIATIVE

### Sortie pédestre du dimanche 16 juin, massif du Champ du Feu



*Sur le haut du Champ du feu, vue sur le Col du Donon*



*La cascade de la Serva*

Ce dimanche matin, par une météo agréable (soleil et nuages), 13 marcheurs ont pris le départ à Belmont, à la suite de Jeanine Andrès, pour une sortie pédestre d'environ 21km dans le massif du Champ du Feu. En passant par le col de la Perheux et la cascade de la Serva.

Après le pique-nique au chalet du Champ du Feu, la marche continua sur le haut du Champ du Feu, la tour en rénovation, le col de la Charbonnière, la ferme du Haut-Lachamp (lamas), le château de la Roche (zum Stein), descente à Bellefosse en traversant un magnifique massif de genêts en fleurs et puis remontée à Belmont. J.M. RETTER

## 38èmes Courses de Waldo

Près de 500 coureurs ont participé aux 38èmes Courses de Waldo, samedi 13 juillet.

A noter la forte participation à la « Course Nature » de 12 km qui était proposée pour la 2ème fois.

Nos félicitations aux organisateurs et nombreux bénévoles pour cette belle réussite.



### 75 ans de fraternité entre Alsaciens-Mosellans et Normands



l'association Solidarité Normande aux Incorporés de Force d'Alsace-Moselle (SNIFAM). En 2015, Waldolwisheim et Thaon (Calvados) ont signé un serment de jumelage qui symbolise cette longue fraternité entre les Alsaciens-Mosellans et les Normands et chaque année, à la Pentecôte, ces deux communes se rencontrent alternativement. Dernièrement donc, Waldolwisheim fut accueilli chaleureusement par leurs jumeaux de Thaon. En

En 1944, des divisions nazies sont déplacées du Front de l'Est vers le Front Ouest en France. 1 200 Incorporés de force Alsaciens et Mosellans se retrouvèrent alors en Normandie pour renforcer le Mur de l'Atlantique. Certains ont profité d'opportunités et de l'aide des Normands pour s'évader des troupes allemandes. Tous avaient pris d'énormes risques que beaucoup ont payé de leur vie.

Depuis des années déjà, des Normands recherchent leurs protégés à travers

ce 75<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement, un hommage vibrant fut rendu aux troupes canadiennes qui ont libéré Thaon le 8 juin 1944. Tourisme et découverte de la Normandie furent au programme de cette nouvelle rencontre.

Tout un chacun est invité à rejoindre le comité de jumelage et découvrir cette belle page d'histoire entre la Normandie et l'Alsace – Moselle en contactant la mairie ou Bernard Linder au 06 85 25 97 96 ou par mail : [linderbernard@orange.fr](mailto:linderbernard@orange.fr)

Bernard LINDER

### Journée détente de l'APPMA

Pour l'APPMA (Association de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique), l'écologie était le fil conducteur de cette année, avec la mise aux normes des toilettes (avec le soutien de la commune), la suppression de la vaisselle jetable et le tri sélectif.

Grâce à vous tous, bénévoles, invités, par-

ticipants, cette journée fut une réussite.

Malheureusement, les jours suivants, notre président d'honneur Bernard Hauter nous quittait ! Une pensée émue pour lui et ses proches, sans oublier avant lui, André Koeger qui a également tant œuvré pour l'association.

Michel SENDEL



### FC Waldolwisheim : tournoi de football ...

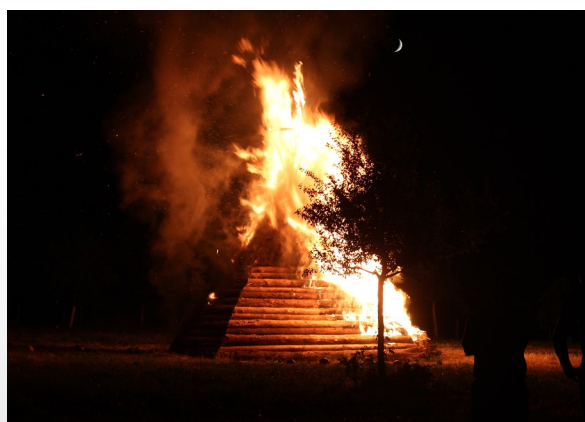


Le Football-Club a organisé, début juillet, son 19ème feu de la St-Jean. Cet événement est toujours associé à des rencontres de foot. Le tournoi des vétérans a démarré les festivités vendredi soir, suivi par le tournoi sénior du lendemain. A noter l'intégration de jeunes joueurs dans cette équipe du FCW.



### et feu de la St-Jean

Par ailleurs, il faut souligner le parcours remarquable des U15 (entente Waldolwisheim / Dossenheim / Ernolsheim) qui remportèrent le titre de Champions du Bas-Rhin de futsal l'hiver dernier et leur 2ème place en championnat, juste derrière Ingwiller.



### Fête de la musique

Le 21 juin, c'était la fête de la musique dans toute la France et également à Waldo ! Les enfants des écoles et la Chorale Ste-Cécile ont proposé un répertoire très varié aux nombreux spectateurs installés sur les gradins du jardin communal.



Cette belle soirée d'été s'acheva par la projection, sur très grand écran, d'une comédie de Ch. Chaplin.

### Travaux jardin communal

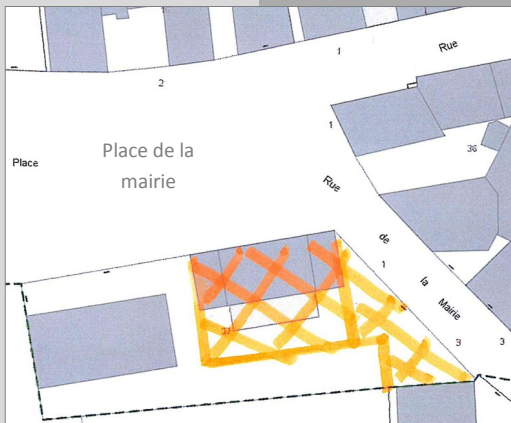


Les travaux au jardin communal se poursuivent et reprendront en septembre, après une courte pause estivale.

La réhabilitation du mur d'enceinte et le pavage du chemin d'accès pour les véhicules concentrent actuellement les énergies. Plusieurs arbres ont également été plantés.

Une inauguration est prévue le week-end du 12-13 octobre. La date reste à définir et les invitations suivront.

## BATIMENTS



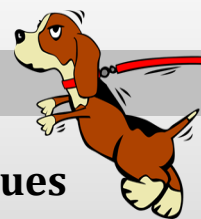
Partie hachurée à vendre : bâtiment 124 m<sup>2</sup> + préau 32 m<sup>2</sup> + terrain 200 m<sup>2</sup>, soit un total de 3,56 ares



- Actuellement des besoins émergent au Club-House/vestiaires du terrain de sport. Il faudrait notamment refaire des réseaux d'eau, remplacer la chaudière, faire une isolation, réhabiliter et mettre aux normes les sanitaires. Ce bâtiment communal peut être réhabilité ou remplacé/complété par une nouvelle structure, mais cela nécessite des recettes complémentaires. Des subventions de la Région et du Département sont possibles et couvriraient 2/3 de la dépense. Le restant serait à charge de la commune. Le conseil municipal a donc décidé de mettre en vente l'ancien bâtiment de la mairie. Le produit de la transaction pourrait donc financer ce projet et/ou d'autres travaux.
- La réhabilitation et mise aux normes des sanitaires à l'étang de pêche est terminée. L'association a assuré la main d'œuvre et la commune investit dans les équipements.



## COMPORTEMENT CITOYEN



### Pollution sonore

Les beaux jours sont sources d'activités plus ou moins bruyantes. La proximité, l'intensité et la fréquence des bruits provoquent le stress. Des lois encadrent ces nuisances sonores.

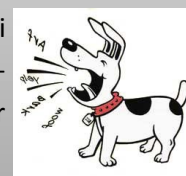
Mais, en règle générale, faisons simplement preuve de modération, de bon sens, afin de respecter nos compatriotes.



### Animaux domestiques

Pour la sécurité de tous, nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens et que leurs propriétaires sont responsables en cas d'accident.

Il faut également prévenir, si possible, les aboiements intempestifs et répétés par respect pour le voisinage.



Par ailleurs, les lieux publics ainsi que les voiries ne sont pas des toilettes pour chiens !



### Pauline Stey , championne de France !

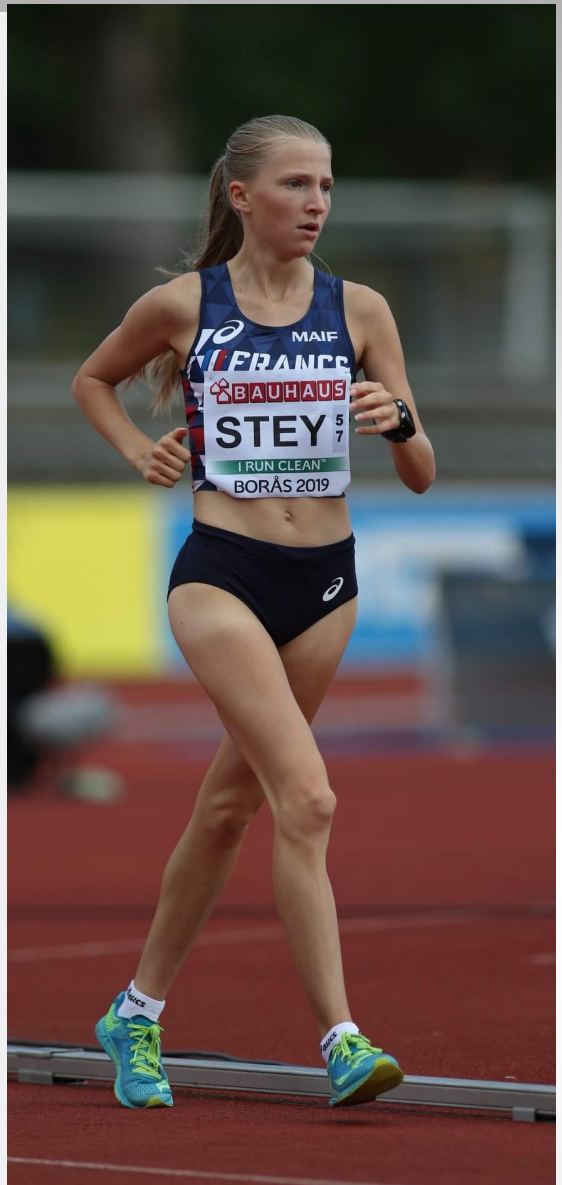
En débutant la marche athlétique\* par pur hasard lors d'un meeting d'athlétisme, Pauline se qualifie pour les championnats départementaux où elle termine 4ème et loin derrière.

La marche athlétique lui plaît (de plus en plus...), elle se perfectionne (de plus en plus...) et les premiers résultats arrivent :

- championne régionale en 2017 et 1ère qualification aux championnats de France estivaux, elle termine à la 11ème place.

L'année suivante, les entraînements deviennent plus spécifiques grâce aux entraîneurs de Saverne, Nadine Bastien et Jean-Marc Verdet qui également se forment et se perfectionnent à la marche athlétique et ses différents aspects très techniques.

La Direction technique nationale de marche la repère, notamment Eddy Riva, ancien marcheur de haut niveau avec 2 participations olympiques et entraîneur du pôle France à Nancy, que Pauline intègre alors à la rentrée 2018.



Elle y découvre la vie en internat, le sport de haut niveau tout en continuant son parcours scolaire en terminale dans un lycée à Nancy. Grâce à cette formation adaptée, elle s'entraîne quotidiennement et de manière structurée.

Pauline devient vice championne de France en salle à Rennes et décroche sa 1ère sélection en équipe nationale jeune pour différentes compétitions internationales.

Elle est championne de France du 10km à Angers début juillet 2019 et participe aux championnats d'Europe juniors en Suède où elle termine 4ème en battant le record de France sur cette même distance (DNA du 22/07/2019).

Une qualification pour les JO de Paris en 2024 sera un grand objectif pour notre championne.

*\*Cette activité sportive consiste à marcher le plus rapidement possible sur une distance donnée en gardant en permanence un pied en contact avec le sol.*

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Vous repérez un Frelon Asiatique ?

### Que faire ?

1. Prendre une photo du nid ou de l'individu (sans se mettre en danger)
2. Contacter le référent de votre département par mail :

M. ENGEL Philippe

GDSA 67

freelonasiatique67@gmail.com

## Le frelon asiatique : un insecte à surveiller

Originaire de Chine, le Frelon Asiatique a été détecté pour la 1ère fois en France dans le Sud Ouest en 2004. Depuis, il a colonisé plus de 75% du territoire.

En région Grand Est, les premiers cas ont été signalés en 2015 en Lorraine, en Champagne-Ardenne et en 2016 en Alsace.

Classé Espèce Exotique Envahissante par l'Union Européenne, le Frelon Asiatique colonise le territoire et dégrade la qualité de notre environnement.

Sa détection est primordiale pour pouvoir limiter son expansion sur le territoire et procéder à la destruction des nids. Ces derniers lui permettent de développer de nouvelles colonies pour l'année suivante et ainsi continuer son invasion.

Il est par ailleurs connu pour être un prédateur important de l'abeille domestique, ce qui impacte bien évidemment les activités apicoles.

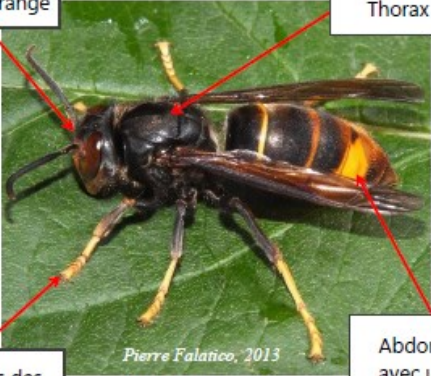
Plus d'informations : [www.fredon-alsace.fr](http://www.fredon-alsace.fr)

## Bien le reconnaître, bien le signaler, pour une lutte efficace !

### Le Frelon Asiatique *Vespa velutina nigrithorax*

Tête noire et visage orangé

Thorax noir



Pierre Falatico, 2013

Extrémités des pattes jaune

Taille : 3,5 cm

Abdomen noir avec une large bande orangée

### Le Frelon Européen *Vespa crabro* - Un risque de confusion

Thorax noir et roux

Tête rousse et visage jaune



Pierre Falatico, 2013

Abdomen jaune avec des dessins noirs

Taille : 4 cm

Pattes rousses



Trou d'entrée

Pierre Falatico, 2013

Nid du frelon asiatique, ovale, entrée unique sur le côté.

## NE PAS CONFONDRE AVEC ...



**Abeille charpentière**

*Xylocopa violacea*

Taille : 2,5 cm à 3 cm



**Guêpe des buissons**

*Dolichovespula media*

Taille : 1,8 cm à 2,2 cm



**Guêpe européenne**

*Vespula germanica*

Taille : 1,8 cm à 2,2 cm



## INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

### Communauté de Communes du Pays de Saverne

#### Votre avis sur les liaisons cyclables du territoire - Questionnaire en ligne



VOTRE AVIS

NOUS INTÉRESSE !

La Communauté de communes du Pays de Saverne s'est engagée avec la Communauté de communes Mossig Vignoble, dans un **schéma intercommunal des circulations cyclables**.

Pour mener à bien cette étude, la population est sollicitée pour donner son avis sur la situation actuelle et sur les souhaits d'amélioration en répondant au questionnaire accessible à partir du lien suivant : <https://roland-ribi.limequery.org/216992?lang=fr>

## DÉMARCHES & FORMALITÉS

### Modalités de délivrance des cartes nationales d'identité



Si votre **carte d'identité** a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de **5 ans** de la validité de votre **carte** est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Renseignez-vous cependant si vous devez vous rendre à l'étranger.

Depuis le **28 mars 2017**, les demandes de carte nationale d'identité, comme les demandes de passeport, sont à déposer **auprès des seules mairies équipées\* de dispositifs de recueil**. Notre mairie n'est donc plus en mesure de recevoir vos demandes.

#### \* Mairies équipées les plus proches :

SAVERNE - WASSELONNE - INGWILLER - SARRE-UNION - TRUCHTERSHEIM  
(liste complète sur notre site internet)



Plus d'informations sur notre site internet

[www.waldolwisheim.fr](http://www.waldolwisheim.fr)

Rubriques : > **Mairie** > **Démarches administratives**

> **Carte d'identité—Passeport**

#### Attention aux délais !

Certaines périodes de l'année, les demandes de cartes d'identité ou de renouvellements sont plus nombreuses et le délai d'obtention s'allonge.

Pour éviter des délais d'attente incompatibles avec les dates d'examens ou de voyages, vous êtes invités à prendre les dispositions nécessaires, notamment en vérifiant la durée de validité de votre titre d'identité.

Pour information le délai actuel varie entre 4 et 5 semaines à compter de la réception du dossier à la sous-préfecture, et sera plus long pendant les congés scolaires.



## DÉCHETS : STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

À l'heure où chacun a conscience qu'il est important de respecter l'environnement, certains continuent de pratiquer des dépôts sauvages. En ville comme en pleine nature, ceux-ci représentent un risque sanitaire et écologique et ont un coût important pour la collectivité qui doit ensuite les collecter.

### Des dépôts sévèrement réprimandés

Tout dépôt de déchets effectué par des particuliers en dehors des dispositifs prévus à cet effet est puni par la loi, par des contraventions allant de 68 à 1500 €. Si le dépôt sauvage est effectué à l'aide d'un véhicule, ce dernier peut également être confisqué par les autorités.

Les dépôts sauvages de déchets professionnels sont punis de peines encore plus lourdes (jusqu'à 75 000 € et 2 ans d'emprisonnement).



### LES BONS USAGES

#### Le conteneur de verre, textiles ou biodéchets déborde

Si le conteneur est plein, différez votre dépôt ou rendez-vous au conteneur le plus proche. Un dépôt au pied du conteneur est également considéré comme un dépôt sauvage.



#### Vous avez des déchets occasionnels (travaux, déménagement, etc.)

Dans ce cas, la déchèterie est adaptée pour recevoir les déchets selon les conditions réglementaires expliquées sur le site [www.smictomdesaverne.fr](http://www.smictomdesaverne.fr)



#### Votre bac orange déborde

Le Smictom vous donne des conseils pour réduire votre production de déchets sur [www.smictomdesaverne.fr](http://www.smictomdesaverne.fr). Si cela ne suffit pas, contactez le Smictom pour revoir votre dotation en bac.



#### Vous avez des déchets à caractère professionnel

Le risque encouru en cas de dépôt sauvage est dissuasif... Selon votre situation, rendez-vous dans une des déchèteries du Smictom ou contactez une entreprise spécialisée pour la prise en charge de vos déchets professionnels.



Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le Smictom de la Région de Saverne au **03 88 02 21 80**.

Avec le soutien de



## POURQUOI EST-IL INTERDIT DE BRÛLER SES DÉCHETS VERTS ?

Qu'il s'agisse de tailles de haies, d'arbustes, de résidus d'élagage ou de débroussaillage, brûler ses déchets verts est formellement interdit par la loi et expose les contrevenants à une contravention pouvant aller jusqu'à 450 €.

Plusieurs raisons ont conduit les autorités à en interdire le brûlage :



le risque d'incendie, surtout par temps sec et en zone urbaine



la pollution générée : contrairement aux idées reçues, le brûlage des déchets verts n'est pas naturel. Il produit des particules fines, contribue à l'effet de serre et génère des gaz nocifs pour l'environnement



les fumées et nuisances olfactives créent régulièrement des conflits de voisinage

Il est également interdit de déposer ses déchets verts dans la nature, ceci étant considéré comme un dépôt sauvage d'ordures ménagères.



## QUE FAIRE ALORS DE SES DÉCHETS VERTS ?

### Déposez vos déchets verts en déchèterie ou au point déchets verts

Vos déchets verts seront alors valorisés et retourneront à la terre, par exemple sous forme de broyat. Retrouvez les adresses et horaires d'ouverture des points de dépôt sur [www.smictomdesaverne.fr](http://www.smictomdesaverne.fr)

### Utilisez vos déchets verts dans votre jardin : ils deviennent une ressource

#### Le compostage

Il vous permet de traiter une partie de vos déchets verts pour en faire un précieux amendement organique en vue d'améliorer la qualité de votre sol et donc la pousse des plantes et la production de fruits et légumes.



#### Le paillage

Utilisez directement vos feuilles mortes et résidus de tonte pour pailler votre sol et ainsi l'enrichir. En outre, le paillage protège le sol de l'érosion, limite la pousse des mauvaises herbes, et retient l'humidité, vous évitant ainsi de nombreux arrosages.

#### Le broyage

En broyant vos déchets verts, vous disposez d'un « broyat » qui peut être utilisé soit pour pailler votre jardin, soit pour être mélangé à votre compost. Dans le composteur, le broyat agit comme un structurant, améliore la circulation de l'air et apporte de la matière carbonée.

Vous pouvez louer un broyeur auprès des professionnels du territoire ou faire appel à une association comme Le bonheur est dans le pré ou prochainement l'Association des arboriculteurs de Petersbach.

Pour recevoir des conseils sur le jardinage au naturel et être informé des animations proposées par les écojardiniers du territoire, vous pouvez vous inscrire à la lettre du réseau zéro déchet à [reseauzerodechet@gmail.com](mailto:reseauzerodechet@gmail.com).

Pour plus d'informations sur ces alternatives, consultez le site du Smictom de la Région de Saverne :

[www.smictomdesaverne.fr](http://www.smictomdesaverne.fr)

Avec le soutien de





## NAISSANCES

**Ilona KRIEGER** est née le 2 juin 2019, au foyer de Lionel KRIEGER et Laura WENDLING

*Nos félicitations aux heureux parents*



## DÉCÈS

**M. Bernard HAUTER** est décédé le 25 juin 2019 à l'âge de 65 ans,

**Mme Marie-Odile WAECKEL née ANDRÈS** est décédée le 3 juillet 2019 à l'âge de 81 ans,

**Mme Annie D'AMATO née WAECKEL** est décédée le 8 juillet 2019 à l'âge de 55 ans,

**Mme Christa GOETZMANN née SPIELMANN** est décédée le 14 juillet 2019 à l'âge de 76 ans.



*Nos sincères condoléances aux familles en deuil*

## GRANDS ANNIVERSAIRES

**95 ans** : Mme Germain ORIGAS née SOLLER, le 18 juillet 1924

**93 ans** : Mme Marinette LINDER née WICKER, le 2 juillet 1926

**90 ans** : Mme Alice ERNSTBERGER née LORENTZ le 19 juin 1929

**83 ans** : M. Albert CHABLE né le 12 juin 1936

**81 ans** : M. Rémy HEILMANN né le 9 JUIN 1938

**80 ans** : Mme Angèle GRAFF née ANTONI le 31 mai 1939

**80 ans** : M. Marcel GRAFF né le 4 juin 1939

*Joyeux Anniversaire!*

*Nos félicitations aux heureux jubilaires*

**BONNES VACANCES**



**CANICULE, FORTES CHALEURS**  
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



MOILLER SON CORPS  
ET SE VENTILER



BOIRE  
RÉGULIÈREMENT  
DE L'EAU



MAINTENIR SA MAISON  
AU FRAIS : FERMER  
LES VOILETS LE JOUR



MANGER EN QUANTITÉ  
SUFFISANTE



NE PAS BOIRE  
D'ALCOOL

**EN CAS D'URGENCE,  
APPELEZ LE 15**



ÉVITER LES EFFORTS  
PHYSIQUES

**Le secrétariat de la mairie sera fermé  
pour congés annuels**

**du 5 août 2019**

**au 25 août 2019**

*La permanence du vendredi 2 août au  
soir ne sera pas assurée*

## RENTÉE SCOLAIRE 2019-2020

Les horaires de la rentrée scolaire  
2019-2020 sont affichés en mairie  
et en ligne sur le site internet de la  
commune.



[www.waldolwisheim.fr](http://www.waldolwisheim.fr)

